

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX

COMMUNE D'EYSINES

Nbre de Conseillers Municipaux
en exercice : 35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 MARS 2018

N°02

OBJET : FINANCES – EXERCICE 2018 – VILLE – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES :
DÉBAT

L'an deux mille dix-huit le cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'EYSINES, convoqué le vingt-sept février deux mille dix-huit par Madame le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BOST, Maire.

PRESENTS : Mme Evelyne FRÉNAIS – M. Jean-Baptiste MAÏTIA – Mme Joëlle DUSSEAU – M. Julien OLIVIER – Mme Emilie COUTANCEAU – Mme Catherine PIET-BURGUÈS – M. Benoît GAYOU – Mme Véronique JUSOT – M. Richard CABRAFIGA – M. Jean-Luc MESPLÈDE, Adjoints.

M. Pierre AUPERT – Mme Florence CAÇÃO – M. Johnny CARON – M. Cédric DHERBÉCOURT – M. Jean-Pierre LAMAGNÈRE – M. Thierry LELAURAIN – M. Antoine LECAT – M. Pierre MARQUETTE – Mme Sandrine MARSAN – Mme Marie MIRAMON-MAZÉRA – M. Nicolas ÔNG – M. Dominique ORDONNAUD – Mme Fanny PARRA – Mme Sandrine PÉLETAN-COURONNÉ – Mme Nanette PEYRI – Mme Betty PICCIOLI – M. Georges RAYNAUD – M. Frédéric RÉMUS-BOREL – M. Serge TOURNERIE – M. Didier TRAN MANH SUNG – M. Alain VERGNIAULT – Mme Maryvonne WORMS, conseillers.

ABSENTES AYANT DONNE POUVOIR : Mme Laëtitia DUMAS – Mme Hélène MOLINA-ROMÉRA, conseillères.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle DUSSEAU.

Madame J.DUSSEAU présente le rapport suivant :

« Le présent rapport d'orientations budgétaires, qui a été transmis à chacun des élus, est le support du débat prévu par la loi pour les communes de plus de 3 500 habitants, devant avoir lieu dans les 2 mois précédant le vote du budget.

Comme à l'accoutumée, le budget primitif d'Eysines sera soumis au vote de notre assemblée début avril.

Outre les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement, ce rapport comporte la présentation des engagements pluriannuels et notamment les orientations en matière d'autorisation de programme.

Il donne également des informations sur la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget 2018. L'ensemble de ces données doit permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, de l'épargne nette et de l'endettement en fin d'exercice. Par ailleurs, des informations sur la structure des effectifs et des dépenses de personnel sont données afin d'en mesurer l'évolution.

Malgré un contexte complexe et en pleine transformation en ce qui concerne les données financières et fiscales relatives aux collectivités locales, la municipalité souhaite donner 4 axes à la construction du budget 2018 de notre commune :

- ⇒ la sobriété dans les dépenses de fonctionnement,
- ⇒ la stabilité des taux de fiscalité directe,
- ⇒ un effort important d'investissement,
- ⇒ et un endettement mesuré à nos capacités de désendettement.

I – UN CONTEXTE NATIONAL COMPLEXE ET EN PLEINE MUTATION

Notre débat intervient, en effet, dans un contexte complexe et en pleine mutation notamment en matière de finances locales auxquelles s'ajoutent des dispositions, traditionnelles maintenant, de rigueurs budgétaires.

A – Les orientations générales données aux finances publiques

La loi de finances pour 2018 a été publiée fin décembre. Premier budget de la nouvelle législature et du quinquennat, elle constitue également la première année de la loi de programmation des finances publiques sur la période 2018-2022 qui vient d'être validée par le Conseil Constitutionnel.

Elle s'inscrit dans un contexte d'amélioration de la situation économique française ; une croissance du produit intérieur brut de 1,7 % étant attendue en 2017 et 2018 contre 0,8% en moyenne entre 2012 et 2016.

A ce jour (fin février 2018), la prévision de croissance donnée par l'INSEE est même passée à 1,9 % pour 2017.

3 objectifs majeurs sont donnés à la politique budgétaire du gouvernement :

1). Le redressement durable des comptes publics par la baisse de la dépense publique.

Les buts sont de ramener le déficit public en deçà du seuil de 3 % du PIB et de stopper la progression de la dette à compter de 2019. L'Etat a ainsi programmé une diminution des dépenses tout au long du quinquennat : après une progression de + 3,3 % en 2017 et + 0,6 % en 2018, elles baisseraient de – 0,4 % en 2019 et – 1 % les années suivantes.

2). L'amélioration de la sincérité du budget suite à l'audit de la Cour des comptes évoquant des tendances à la sous-budgétisation.

3). La transformation des politiques publiques en promouvant celles qui auraient fait preuve d'efficacité afin de mieux répondre aux attentes des citoyens.

Plusieurs politiques impacteront les collectivités locales et notamment :

✧ L'objectif ici est, notamment, de redonner du pouvoir d'achat aux Français avec la mesure phare d'exonération de 80 % des foyers du paiement de la taxe d'habitation, étalée sur 3 ans, et la baisse des cotisations sociales (maladie et chômage) sur la part salariale, financée par la hausse de +1,7 % de la Contribution Sociale Généralisée (CSG).

✧ Le redéploiement des crédits en faveur de la formation des jeunes et des chômeurs de longue durée devrait permettre de lutter efficacement contre le chômage.

Dans ce cadre, le gouvernement choisit de recentrer l'utilisation des contrats aidés en réduisant à 200 000 le flux des nouveaux contrats aidés en 2018, contre un objectif de 317 000 en 2017, en les orientant sur les secteurs de l'insertion par l'activité économique, l'accompagnement des élèves handicapés en milieu scolaire, l'urgence sanitaire et sociale et les communes rurales.

✧ Le soutien à l'investissement et l'innovation publics et privés est également visé avec une profonde rénovation de la fiscalité du patrimoine des ménages en particulier avec la transformation de l'impôt sur la fortune en impôt sur la fortune immobilière. Un Grand Plan d'Investissement de 57 milliards sur le quinquennat dans lequel le volet local de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local sera maintenu à hauteur de 665 millions en 2018 a également pour ambition d'accélérer l'émergence d'un nouveau modèle de croissance orienté vers la transition écologique notamment. De même, le gouvernement souhaite encourager l'investissement dans la construction de nouveaux logements, renforcer la rénovation urbaine ainsi que la rénovation thermique des logements.

L'ensemble de ces orientations ont bien évidemment une incidence en matière de finances locales.

B – Les mesures particulières visant les finances locales.

Parmi elles, citons les plus impactantes pour notre budget 2018 :

1). La contractualisation sur la baisse des dépenses de fonctionnement.

Conformément aux orientations présentées dans le cadre de la première Conférence Nationale des Territoires le 17 juillet 2017, le Gouvernement a confirmé que la logique de baisse des dotations, qui traduisait jusqu'alors la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques, est abandonnée au profit d'une logique partenariale reposant sur la confiance en l'initiative locale pour dégager des économies. Annoncé dans un premier temps à hauteur de 13 milliards pour les collectivités locales, l'effort d'économie globale « exigée » se traduit par une moindre hausse des dépenses par rapport à leur évolution tendancielle historique d'ici 2022. Les 300 plus grandes collectivités (régions, départements, communes et EPCI à fiscalité propre), dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 millions d'euros au niveau de leur budget principal, formaliseront avec l'Etat des contrats avec un objectif d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement, en valeur et à périmètre constant, limité à 1,2 % par an inflation comprise.

Ces mêmes 300 collectivités se verront appliquer, dans le cadre de ces contrats d'une durée de 3 ans, un objectif d'amélioration du besoin de financement ; leur capacité de désendettement ne devra pas dépasser un plafond différent selon les types de collectivités. Pour les communes et les EPCI, ce plafond est fixé à 12 années. Un dispositif de contractualisation ne concernera pas notre collectivité directement et immédiatement, mais Bordeaux Métropole, dont fait partie Eysines, sera assujettie à cette contrainte de dépense. Il va sans dire que l'ensemble des autres collectivités sont fortement incitées à restaurer leur autofinancement et à diminuer leur ratio d'endettement.

2). Le maintien des dotations de l'Etat

Pour ce qui concerne la plus importante d'entre elles, la Dotation Globale de Fonctionnement, son montant devrait se stabiliser autour de 27 milliards avec l'arrêt des baisses de dotations. Cependant, les premières estimations faites au niveau du territoire métropolitain donnent un recul de 1,9% pour ce qui est des DGF de nos 28 communes.

Elle diminuera pour notre collectivité au titre de la Dotation Forfaitaire de l'ordre de - 2% au titre de notre participation habituelle au financement de la péréquation nationale, passant de 1 927 000 € à environ 1 802 000 € (source Cabinet Michel KLOPFER-15 décembre 2017) en raison de l'écrêtement dont le système est maintenu (près de 0,8 % des recettes de fonctionnement) et ce malgré la croissance en 2018 de la population.

La Dotation de Solidarité Urbaine devrait progresser légèrement, selon la même source, en passant de 631 000 € à 647 000 €.

Pour ce qui concerne la Dotation Nationale de Péréquation qui est répartie sur le territoire métropolitain en prenant en compte le potentiel financier, notre commune ne serait plus éligible ce qui représente une perte de 79 000 € par rapport à 2017.

En matière de péréquation horizontale, l'enveloppe est figée à 1 milliard; là encore, notre territoire devrait être contributeur. La part au titre du FIPC prélevée sur notre commune serait cependant légèrement en baisse en passant de 227 000 € à 201 000 € environ.

Les compensations d'exonérations fiscales décidées par l'Etat font partie des variables d'ajustement. Cette année encore, elles sont minorées globalement d'environ 17 %.

Ainsi, les compensations des exonérations de taxe sur le foncier bâti destinées à aider la construction de logements sociaux ou le développement des Quartiers Prioritaires au titre de la politique de la ville seront largement amputées.

Comme l'a souligné la Cour des Comptes dans son rapport sur les finances publiques locales d'octobre 2016, il serait « de bonne gestion » de s'assurer de l'efficacité de ces dégrèvements...

3). La réforme de la taxe d'habitation.

Un nouveau dégrèvement de la taxe d'habitation en faveur des ménages est instauré dès 2018. Il doit permettre à 80 % d'entre eux d'en être dispensés d'ici 2020. L'impact sur les budgets locaux devrait être neutralisé. Les dégrèvements accordés seront pris en charge par l'Etat à hauteur des taux et des abattements votés en 2017.

Cela devrait représenter pour Eysines une somme d'environ 1 400 000 € pour 2 237 contribuables disposant d'un revenu fiscal de référence inférieur aux seuils de 27 000 € (personnes seules) et 43 000 € (couples). Chaque demi-part supplémentaire entraînera un relèvement du seuil de 6 000€.

Il est à craindre que malgré l'assurance en 2018 d'un reversement du montant des dégrèvements effectués, ces derniers soient transformés ensuite, dans les futures lois de finances, sous forme de dotation figée ou de variables d'ajustement traditionnellement revues à la baisse. Ce système ferait perdre l'autonomie fiscale des collectivités locales. Beaucoup s'interrogent également sur la disparition programmée du lien entre le paiement de l'impôt et les territoires c'est-à-dire les citoyens.

D'autres attendent une véritable réforme de la fiscalité locale promise depuis des décennies en raison de l'évolution statique des bases et l'égalité de chacun devant les charges publiques.

4). La revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés.

Perçue depuis 2008, cette dotation doit passer de 5 030 € par an à 8 580€ par station. La ville d'Eysines en possède deux.

Enregistrant plus de 1 875 demandes de titres sécurisés au cours de l'année précédente (au 31 décembre 2017), elle pourra bénéficier de la majoration de 3 550 € par station prévue par la loi de finances 2018.

5). La revalorisation des valeurs locatives pour 2018.

Les valeurs locatives servant de base au calcul de la taxe d'habitation et aux taxes foncières bâti et non bâti étaient jusqu'à présent revalorisées par un coefficient d'actualisation fixé par la loi de finances.

Depuis cette année, une mise à jour automatique des valeurs locatives est appliquée en fonction du dernier taux d'inflation constaté (article 1518 du Code Général des Impôts).

Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-2 et le mois de novembre N-1 ainsi pour 2018, entre novembre 2016 et novembre 2017, l'inflation constatée étant de 1,2 %, nos bases seront revalorisées de ce même taux hors changement affectant les propriétés.

II – UNE GESTION SOBRE ET RIGoureuse

Dans ce contexte général, notre municipalité confirme son engagement à mener ses politiques dans le cadre d'une gestion économe des deniers publics.

A – Les données au 31 décembre 2017

1). La situation financière

✧ Nos résultats pour 2017 tiennent compte de la variation de la population (Population DGF)

Années	2015	2016	2017	2018
Population	21 556	22 278	22 301	23 340

et du nombre d'usagers fréquentant notamment les services publics locaux obligatoires comme par exemple la restauration scolaire. (+ 7,53% de repas).

✧ Le taux d'épargne brute est à 11,26 % contre 13,83 % à l'instar de celui de la majorité des collectivités de Bordeaux Métropole, la moyenne y étant autour de 10 %.

✧ Les recettes réelles de fonctionnement, hors produits de cessions, représentent 24,336 M€ soit une progression de 1,33 %.

✧ Les dépenses réelles de fonctionnement sont de l'ordre de 21,596 M€ et enregistrent une évolution de 4,35 % avec 0,565 M€ de frais financiers.

✧ L'annuité de la dette passe de 11,28 % contre 10,81 % des recettes réelles de fonctionnement.

✧ L'épargne de gestion, malgré sa diminution (3,302 M€ contre 3,950 M€), couvre bien le remboursement du capital de la dette à hauteur de 2,065 M€ et une partie des dépenses d'équipement (travaux et acquisitions).

✧ Ces dernières ont été réalisées pour 3,599 M€. Elles sont financées par :

- . l'épargne de gestion pour 0,675 M€
- . les recettes définitives (dotations et subventions) pour 1,797 M€
- . et par les résultats cumulés antérieurs pour 1,127 M€.

Notons en effet qu'aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé sur l'année 2017 permettant ainsi d'améliorer le nombre de jours du fonds de roulement soit 32,44 jours contre 51,97 jours en 2016.

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	<p>Dépenses de gestion et exceptionnelles 21,031 M€</p> <p>Frais financiers 0,565 M€</p> <p>Epargne brute 2,739 M€</p>	<p>Recettes de gestion et exceptionnelles 24,336 M€</p>
SECTION D'INVESTISSEMENT	<p>Remboursement d'emprunt et rente 2,065 M€</p> <p>Equipement 3,599 M€</p>	<p>Epargne brute 2,739 M€</p> <p>Dotations subventions 1,797 M€</p> <p>↓ Variation du fonds de roulement 1,127 M€</p>

✧ L'encours de la dette s'élève au 31 décembre 2017 à 14 649 613,19 € soit une capacité de désendettement de 5,35 années contre 5,03 années en 2016.

✧ Les principales dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) ont concerné les compétences communales suivantes :

Dépenses d'équipement	En €
<p>⇒ <u>L'Éducation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'équipement numérique (2^{ème} phase) - la rénovation de la couverture de l'école maternelle Raoul Déjean - les peintures extérieures de l'école maternelle et élémentaire de Migron et de l'école élémentaire Raymond Claverie - la rénovation des menuiseries extérieures de l'école maternelle Raymond Claverie et des écoles maternelles et élémentaires La Forêt - l'installation d'éclairage en LED dans plusieurs classes de l'école du Derby élémentaire - le remplacement de la chaudière de l'école élémentaire René Girol - des travaux d'accessibilité à l'école élémentaire de Migron (ascenseur) - le renouvellement de matériel à la cuisine centrale et dans les restaurants scolaires 	612 000
<p>⇒ <u>Le Sport</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le démarrage des travaux de restructuration et d'extension de la piscine du Pinsan - la réfection du praticable de gymnastique de la salle de Migron - la rénovation des chenaux de la salle du COSEC - la peinture des façades du club house du Pinsan 	816 000
<p>⇒ <u>La Petite enfance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les peintures extérieures de la crèche de Migron et des structures métalliques de la crèche du Bourg - des travaux d'isolation acoustique de la crèche du Bourg - l'équipement en matériel et en mobilier 	52 000
<p>⇒ <u>La Culture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - des travaux d'étanchéité des toitures terrasses de la médiathèque - la rénovation des lasures extérieures de la salle du Vigean - la peinture des structures métalliques du Plateau - le remplacement des projecteurs de la salle du Vigean - des travaux d'isolation phonique de l'école de musique 	136 000
<p>⇒ <u>Le Développement durable et les aménagements urbains</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'aire de jeux et l'installation de jeux au domaine du Pinsan - le revêtement des trottoirs des rues des Alouettes, Montesquieu, Flaubert, Espéranto, Lavoisier, chemin de liaison Montalieu / Clide, accès cimetière du Bois Gramond, allée Place Florale - la rénovation du réseau d'éclairage public avenue Mermoz, allée de Caudéran, rond-point Saint Exupéry, rue du Perroquet - l'enfouissement de réseau le long de la ligne D du Tram - l'aménagement paysager avenue Jean Mermoz, Bois de la Lesque, chemin du Lagunet et allée d'Ascot - la plantation d'arbres en accompagnement des opérations de voirie 	1 518 000

⇒ <u>Le Cadre de vie</u>	403 000
<ul style="list-style-type: none"> - la rénovation de la flotte automobile - la rénovation de la couverture du hangar du Clos Lescombes - le début de la rénovation de l'ancienne Caisse d'Epargne pour la création d'une maison de l'Economie et de l'Emploi - la reconfiguration des lignes téléphoniques du Centre Technique Municipal - l'accessibilité au cimetière du Bois Gramond et à celui du Bourg - l'extension du columbarium au cimetière du Bois Gramond 	

2). L'évolution et les caractéristiques de la dette

a – La situation de l'emprunt en 2017.

✧ En 2017, l'annuité bancaire d'un montant de 2 630 889,12 € a porté sur :

- 565 655,52 € d'intérêts hors ICNE
- 2 065 233,60 € de remboursement en capital

✧ Aucun emprunt n'a été réalisé sur 2017. En effet considérant la trésorerie, l'emprunt contracté en décembre 2016 pour 1 000 000 € au taux de 0,95 % et porté en « reste à réaliser 2016 » ne sera réalisé qu'en mai 2018, date limite négociée pour son versement.

Par ailleurs, l'emprunt autorisé pour 2017 a été négocié au taux fixe de 1,17 % pour un montant de 1 500 000 € en fin d'exercice, avec une phase de mobilisation portée jusqu'en janvier 2018. Il figurera donc en recettes restant à réaliser sur les comptes 2018.

Les caractéristiques de ces 2 emprunts dont l'exécution est reportée en 2018 sont les suivantes :

Contractualisation	Décembre 2016	Décembre 2017
Montant	1 000 000 €	1 500 000 €
Durée	15 ans	15 ans
Amortissement	Linéaire	Linéaire
Taux fixe	0,95%	1,17%
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Prêteur	Crédit Agricole	La Banque Postale
Réalisation	Jusqu'au 25 mai 2018	Jusqu'au 15 janvier 2018

L'annuité représente 10,81 % des recettes réelles de fonctionnement contre 11,28 % en 2017.

b – L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2018.

✧ L'encours de la dette bancaire au 1^{er} janvier 2018 s'élève à 14 649 613,19 € contre 16 714 846,79 €. Rapporté à la population totale 2018 (23 340 habitants), cet encours représente 627,66 € par habitant au lieu de 749,51 € au 1^{er} janvier 2017 (22 301 habitants).

Il enregistre une baisse très significative ce qui reconstitue la capacité à emprunter de la commune sans risque de détériorer sa capacité de désendettement.

✧ Le taux moyen des emprunts au 1^{er} janvier 2018 s'établit à 3,40 % contre 3,61 % au 1^{er} janvier 2017. Leur durée résiduelle globale est de 8 ans 11 mois contre 9 ans 7 mois au 1^{er} janvier 2017.

✧ La dette est positionnée à 100 % sur des emprunts classiques à taux fixe ; en effet, puisque les taux de marché sur des emprunts de 15 ou 20 ans se stabilisent à des niveaux très bas (0,95% obtenus en décembre 2016 et 1,17 % en décembre 2017), le choix du taux fixe permet, de manière prudentielle, à la fois de se préserver de futures hausses et de fixer les intérêts dans le temps pour avoir une vision exacte des charges financières à payer sur toute la durée des emprunts.

Tous les emprunts souscrits par la Ville sont classés (par catégorie de risque, selon l'annexe 7 de la circulaire du 27 juin 2010) dans la catégorie des emprunts les moins risqués (A-1 indice zone euro) de la charte GISSLER.

✧ Les prêteurs sont les établissements de crédits suivants :

Etablissements de crédits	Encours en €	Nombre d'emprunt	Répartition en %
La Banque Postale	799 999,96	1	6 %
Le Crédit Foncier	3 128 666,70	4	21 %
La Caisse d'Epargne	6 252 202,07	13	43 %
Le Crédit Agricole	1 985 411,15	3	14 %
Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest	1 350 000,00	2	9 %
La BCME	933 333,35	1	6 %
La Caisse Française de financement local (ex Dexia)	199999,96	1	1 %

3). La structure des effectifs et les dépenses de personnel

a – L'évolution et la structure des effectifs.

✧ Tous statuts confondus, l'évolution des effectifs du personnel de la commune affiche au 31 décembre 2017 une progression de + 3,35 % soit 340 agents contre 328 au 31 décembre 2016.

. La répartition par statut à cette même date est la suivante au 31 décembre 2017 :

Statut :	31.12.2016	31.12.2017
. Titulaires	243	249
. Contractuels sur les emplois permanents	68	76
. Contractuels sur les emplois non-permanents	17	15

Ainsi, à Eysines, tous statuts confondus, un peu plus de deux agents sur trois sont fonctionnaires, 22,35 % sont contractuels sur un emploi permanent et 4,41 % sont contractuels sur un emploi non permanent.

✧ La répartition par sexe et par catégorie hiérarchique est la suivante au 31 décembre 2017 :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Femmes :	13	17	175
Hommes :	5	18	112

Ainsi, l'agent type à Eysines est une femme (60,29 % des agents) titulaire de la catégorie C (84,41 % des agents).

✧ La répartition par âge des agents (T et C) est la suivante :

Tranche d'âges	Femmes			Hommes		
	T	C	Total	T	C	Total
15 – 19 ans	0	2	3	0	4	4
20 – 24 ans	1	16	17	3	6	9
25 – 29 ans	9	11	20	9	5	14
30 – 34 ans	26	7	33	5	8	13
35 – 39 ans	11	3	14	13	5	18
40 – 44 ans	20	3	23	15	1	16
45 – 49 ans	26	7	33	17	2	17
50 – 54 ans	27	2	29	11	1	12
55 – 59 ans	29	0	29	18	3	21
60 – 64 ans	3	2	5	6	2	8
65 – 69 ans	0	1	1	1	0	1
Total			207			133

La moyenne d'âge des agents au 31.12.2018 est de 45 ans pour les titulaires et de 33 ans et 7 mois pour les contractuels.

✧ La répartition par filière des agents sur emplois permanents ou non est la suivante :

Filière :	31.12.2016	31.12.2017
. Administrative	51	49
. Technique	162	173
. Sociale	15	15
. Sportive	8	8
. Culturelle	21	21
. Animation	69	72
. Police	2	2

Les deux tiers sont concentrés dans les filières techniques et animation. 14,41 % sont issus de la filière administrative.

b – Les dépenses de personnel : les éléments de rémunération des agents.

✧ Globalement, toutes dépenses confondues, l'évolution des dépenses de personnel (traitements charges, assurances, visites médicales...) est de 5,77 % par rapport à 2016.

Cette progression s'explique par l'augmentation de la valeur du point en février de + 0,6 %, la mise en œuvre de la première année du protocole relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R) qui a concerné les agents de toutes les catégories hiérarchiques, et impacté largement les avancements de la carrière des agents fonctionnaires (cadencement unique des avancements d'échelon – déblocage des avancements de grade pour les grades les plus bas).

De même, les comptes 2017 intègrent la valorisation du taux de cotisation de l'assurance statutaire qui est passé de 4,04 % à 4,65 % et des taux des caisses de retraite CNRACL (+ 0,05) et IRCANTEC (+ 0,16).

✧ Plus en détail, la rémunération de base des agents titulaires progresse de 3,71 % ; elle est directement impactée par les mesures précitées tenant à la carrière des agents. Celle des agents contractuels intègre la satisfaction des besoins en remplacement dans tous les services et notamment dans les services scolaires et périscolaires, au service RH, aux services techniques et au service sport ainsi que le recours aux emplois aidés (contrats d'avenir et contrats d'accompagnement à l'emploi) pour la mise en œuvre des PEDT.

Rémunération des agents titulaires :	2016 En €	2017 En €	Evolution En %
. Traitements	5 001 527,85	5 186 870,32	+ 3,71
. NBI – SFT	109 037,63	111 163,55	+ 1,95
. Indemnités	906 646,93	892 225,66	-1,59
↳ dont régime indemnitaire	826 431,62	798 626,69	-3,37
↳ dont heures supplémentaires (élections, etc...)	39 303,99	56 692,46	+ 44,24

Rémunération des agents contractuels :	2016 En €	2017 En €	Evolution En %
. Non titulaires et emplois aidés	1 145 334,91	1 356 618,23	+ 18,44

c – Les avantages en nature.

✧ Seules sont constitutives d'avantage en nature, trois concessions de logement accordées en contrepartie des nécessités de service de gardiennage à la RPA du Bourg, au château Lescombes et au domaine du Pinsan.

✧ Les prestations d'action sociale en direction du personnel (allocations jeunes enfants, allocations centre de loisirs et allocations enfants handicapés) ont représenté 6 069,24 € contre 7 506,72 € en 2016.

✧ La subvention versée au Comité des Œuvres Sociales a été du même montant que l'année précédente (9 100 €). Elle a permis le financement du Noël des 185 enfants du personnel âgés de 0 à 12 ans des trois structures communales (commune, CCAS et Centre social).

4). La durée du travail

✧ Comme l'a souligné le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes pour les années antérieures, la Ville d'Eysines respecte la législation sur le temps de travail hebdomadaire.

✧ Concernant l'absentéisme pour raisons de santé, celui-ci diminue sensiblement ; son taux passe de 7,29% en 2016 à 7,20% en 2017. La ville doit faire face néanmoins à une progression significative des congés pour longue maladie ou longue durée qui représentent un tiers de cet absentéisme. La ville ne dispose pas de moyens de lutte très appropriés face à cet absentéisme incompressible lié à de graves pathologies. Elle applique depuis le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle législation sur le jour de carence mise en œuvre dans les fonctions publiques pour lutter contre le micro absentéisme malheureusement constaté.

En ce qui concerne, l'absentéisme lié aux accidents de service, on note une légère baisse de leur nombre (de 36 à 33 pour 2017).

B – Les orientations budgétaires 2018 : sobriété et ambition

Dans le contexte de contrainte accrue précédemment décrit, la municipalité souhaite maintenir sa stratégie de sobriété et d'ambition.

1). En fonctionnement

Le budget primitif, présenté en avril, pourra prendre en compte les résultats 2017 ainsi que les dotations de l'Etat dont le montant devrait être connu fin mars.

a – La maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Au sein des dépenses de fonctionnement, la masse salariale devrait progresser de 2,5 %. Cette augmentation prend en compte la réaffirmation des priorités politiques de la municipalité notamment dans le secteur de l'Education dans le temps scolaire et périscolaire.

Elle intègre également le financement des évolutions réglementaires et la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P), l'augmentation de la cotisation assurances maladie des non titulaires (+ 0,11) ainsi que la fin du renouvellement des contrats aidés en août 2018.

Les efforts des services devront être poursuivis dans le domaine des charges à caractère général sans remettre en cause la qualité des services en restant particulièrement vigilants sur chaque euro de dépense.

Avec les charges de la dette en baisse (- 13,11 %), le maintien de l'effort consenti aux associations, et la réponse aux besoins du CCAS et du centre social, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement devrait être contenue à environ 22 M€ comme en 2016.

	BP 2017	Estimation BP 2018
Dépenses Réelles de Fonctionnement	22 049 032 €	22 000 000 €

b – La stabilité des taux de fiscalité directe et la mobilisation optimale des autres recettes de fonctionnement.

Conformément à l'engagement de la municipalité, les taux des impôts directs locaux resteront inchangés. Ainsi, les taux des taxes d'habitation et de taxe foncière sont limités aujourd'hui respectivement à 21,06 % et à 28,54 % et 66,82 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

Ces taux d'imposition font partie des taux les plus faibles des communes de plus de 20 000 habitants de la métropole bordelaise.

A côté des dotations d'Etat pour lesquelles la poursuite de la baisse est annoncée (estimation à - 6 % environ 180 000€), il est à espérer que la même dynamique soit enregistrée sur la taxe additionnelle sur les droits de mutation et que les produits issus des services connaîtront les évolutions positives des dernières années.

Enfin, la ville mobilisera l'ensemble de ses partenaires (CAF – Europe – Département – Région – Etat) pour accompagner ses politiques publiques et notamment celles dans les secteurs éducatif, sportif et culturel.

Dans ce cadre, l'autofinancement prévisionnel dégagé pour le financement de la section d'investissement devrait se situer aux alentours de 3,800M€ contre 4,374M€ en 2017.

2). En investissement

L'année 2018 sera marquée par l'importance des travaux effectifs pour l'extension-rénovation de la piscine intercommunale du Pinsan.

a – Un effort d'investissement soutenu.

Outre cet équipement majeur pour le territoire, la ville poursuit ses investissements en matière de rénovation des équipements existants et de travaux d'accompagnement de la ligne D du tramway avec notamment :

- La poursuite du plan énergie pour l'éclairage public.
- De nouvelles créations d'enfouissement de réseaux EP.
- Des travaux de revêtement de trottoirs.
- L'aménagement de voiries et de placettes.
- La rénovation du réseau arrosage du Pinsan.
- L'équipement de la maison de quartier Guy Queyroi.
- Des travaux et des équipements pour les crèches.
- La sécurisation des équipements informatiques des services avec l'acquisition de nouveaux logiciels.
- La mise aux normes du centre René Pujol pour l'accueil de l'Eypicerie solidaire.
- Les travaux de rénovation des écoles avec la création d'une salle de motricité à l'école maternelle Raoul Déjean et la poursuite de la rénovation de l'éclairage des classes en LED.
- L'acquisition du terrain de l'Eglise des Saints des derniers jours à l'angle de l'avenue de l'Hippodrome financée par la vente d'un terrain situé à Migron.
- L'aménagement paysager des différents travaux de voirie : rond-point Saint Exupéry, parking du Limancet...
- Chantier de restauration du patrimoine ancien...
- L'équipement en matériel scénique son et lumière pour le théâtre et informatique de la médiathèque.

b – Un programme d'investissement pluriannuel adapté.

Afin de mobiliser les crédits au bon moment et tenir compte du déroulement des travaux, le budget primitif 2018 prendra en compte les inscriptions des crédits de paiement des autorisations de programme votées ajustés aux sommes nécessaires sur l'exercice pour les deux opérations pluriannuelles en cours la restructuration-extension de la piscine du Pinsan et la rénovation de la maison "Bourdieu de Ferron" création d'un espace mutualisé d'activités de loisirs artistiques.

c – Un recours à l'emprunt ajusté.

L'ensemble de ces équipements devrait être financé, outre l'autofinancement prévisionnel, par des dotations (FCTVA – Taxe d'aménagement – PAE) et des subventions liées au déroulement du chantier de la piscine (Bordeaux Métropole – Ville du Haillan – Etat – ADEME).

Dans l'attente du versement de la totalité des aides au moment de la réception des travaux en 2019, la ville se propose d'ajuster l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget à hauteur de 2 700 000 €. Une partie de ce volume d'emprunt correspondant au montant du FCTVA de l'opération piscine, soit 1 700 000 €, pourrait faire l'objet d'un prêt de courte durée (prêt relais) remboursable dès le versement du solde des subventions obtenues pour la piscine en 2019.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du débat tenu à l'occasion du présent rapport d'orientations budgétaires de la commune ».

Il est pris acte du présent débat, par 35 voix Pour.

Pour expédition conforme
Le Maire,



C. BUN